

Questions orales

relativement aux armes à feu militaires et paramilitaires. De nouveaux pouvoirs législatifs ne sont pas nécessaires; ce qu'il faut toutefois, c'est de procéder à un examen très sérieux des critères qui serviraient à définir les armes militaires et paramilitaires.

Le projet de loi et les changements proposés font maintenant l'objet d'une étude par un comité spécial. Je suis certaine que la députée comprendra que si nous demandons à un comité législatif de se limiter à l'étape de la deuxième lecture, celui-ci ne serait pas en mesure d'évaluer la portée des règlements pertinents. Les changements d'ordre législatif et réglementaire que j'ai proposés relativement à cette question litigieuse font maintenant l'objet d'un débat public.

J'ai annoncé hier la composition du conseil consultatif national sur les armes à feu, qui sera présidé par l'honorable Jacques Flynn. Le conseil examinera les importantes dispositions relatives aux cours d'apprentissage du maniement des armes à feu, afin de faire en sorte que tous ceux qui achètent des armes à feu au Canada satisfassent aux exigences de compétence et de sécurité pertinentes.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, en avril dernier, lors de sa nomination, la ministre a dit: «J'espère que la nomination d'une femme au poste de ministre de la Justice fera une différence notable.» Il ne semble y en avoir aucune.

Ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre. Est-elle à l'aise en sachant qu'un chargeur de 30 cartouches semblable à celui utilisé par Marc Lépine est annoncé dans les catalogues, à côté des traîneaux d'enfants et du matériel de camping, et est disponible dans n'importe quelle quincaillerie de quartier? Cela ne dérange-t-il pas la ministre?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme la députée le sait, je propose de limiter la taille des chargeurs disponibles pour les armes semi-automatiques. C'est l'une des modifications de la réglementation que les dispositions du projet C-80 m'autoriseraient à apporter. Elle sait aussi que la question prête à controverse.

Ce n'est pas tant la question des chargeurs de 30 cartouches qui est au centre des discussions que le niveau d'intervention que nous avons proposé dans les modifications de la réglementation. J'espère être en mesure de faire adopter des dispositions limitant la disponibilité de ces chargeurs puissants pour armes semi-automatiques.

La réponse brève à sa question est non, je ne suis pas satisfaite de la situation actuelle. C'est pourquoi certains changements figurent dans ma proposition. Par contre, il faut respecter le processus démocratique. Je crois dans un processus. . .

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

La province de Terre-Neuve et du Labrador sera dévastée par les plus fortes réductions qui frappent la SRC, en emplois et en programmation, par habitant au Canada.

Soixante-dix des 315 postes sont supprimées de façon définitive. Deux des trois centres de production d'émissions de télévision, l'un à Corner Brook et l'autre à Goose Bay, ferment leurs portes pour de bon. Toute la programmation locale disparaît et la province subit à elle seule des réductions de quelques 5,6 millions de dollars.

J'aimerais demander au premier ministre, qui a exprimé au cours des dernières semaines de graves inquiétudes au sujet de l'unité nationale, s'il se rend compte qu'en arrachant Air Canada, en arrachant VIA Rail, en arrachant le bureau de poste et maintenant la SRC aux régions, il détruit l'unité de ce pays et supprime ce qui en liait traditionnellement les parties ensemble. Cela l'inquiète-t-il? Va-t-il y trouver réponse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis heureux d'y répondre.

La privatisation d'Air Canada, qui appartient maintenant aux Canadiens, y compris bon nombre de ses employés, et de ses employés syndiqués, est un geste que non seulement les employés d'Air Canada mais la plupart des Canadiens ont encouragé en général.

La nécessité dans laquelle nous nous sommes trouvés d'intervenir pour réduire les subventions versées à VIA Rail, qui approchaient des 700 millions de dollars par an, pour tenter de rétablir un certain équilibre à cet égard, n'est pas de nature, je l'espère, à offenser le député.

Des périodes de réduction des dépenses arrivent à l'occasion, et il se trouve que c'est le cas aujourd'hui. Dans les 15 années antérieures à 1984, les dépenses du fédéral au titre des programmes ont augmenté en moyenne de 14,1 p. 100 par an sans tenir compte des baisses de la productivité ou du commerce. Le gouvernement a haussé les affectations aux programmes de 14 p. 100 par an pendant 15 ans.